Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260403-D452026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 3 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absente excusée : Madame Gael LE JEUNE
Pouvoir avait été donné par : Madame Gael LE JEUNE à Monsieur Yannick LE GOFF

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 45/2026
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait savoir que les enseignants de l'école élémentaire la fontaine souhaitent pouvoir utiliser, pour des activités éducatives de plein air, le terrain communal boisé situé près du lotissement Camille Claudel.

Pour ce faire, il y a lieu de passer une convention entre la mairie et l'école afin de définir les conditions de mise à disposition de cet espace.

Un projet de convention a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer à la convention de mise à disposition d'un terrain communal destiné à être utilisé pour les activités de plein air,

- dit que la convention sera conclue pour une période de 2 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.